

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

Samedi 10 et Dimanche 11 Mars 2018

Parc Communal Domaine de Manehouarn

CIRCULAIRE AUX CLUBS AYANT DES ATHLETES QUALIFIES (Equipes / Individuel(le)s)

Vous faites partie des clubs ayant un ou plusieurs athlètes ou équipes qualifiés aux championnats de France de Cross-country.

Vous pouvez à partir du **mercredi 28 février 2018 (vers 17h00)** consulter sur le site internet de la Fédération www.athle.fr la ou les qualification(s) vous concernant soit à partir de l'actualité qui sera mise en ligne sur l'univers « Performances » ou sur la page dédiée (<http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=5540>), rubrique « Compétition - Qualifiés », soit directement à partir du lien direct « **Bases de données - Qualifiés** » en bas de toutes les pages du site.

Procédure d'engagement sur le site internet

Attention, pour participer à la compétition, il sera impératif de « **confirmer** » vos **individuels et vos équipes** (pour lesquelles vous pourrez modifier la composition) en cochant les cases prévues à cet effet sur le module d'engagement et de confirmation accessible sur la page d'accueil des qualifiés via le lien « **Engagement des athlètes** » (<http://www.athle.fr/asp.net/main.engage/engage.aspx>) ou dans l'actualité et ceci **avant le lundi 5 mars 2018 à 23h59**. A la fin de vos engagements, n'oubliez pas d'enregistrer vos modifications en cliquant sur le bouton « **valider** ». **La confirmation des athlètes ne peut se faire que si vous possédez un compte sur www.athle.fr dans lequel les identifiants SI-FFA ADMINISTRATEUR ou GESTIONNAIRE DU CLUB ont été déclarés dans la rubrique « système d'information FFA » et dont le mot de passe SI-FFA est à jour**. Ne pas oublier d'imprimer le document final (confirmation d'engagement) qui vous servira de support pour le retrait des dossards.

Passé ce délai (**5 mars 2018 à 23h59**) les engagements seront considérés comme définitifs. Aucune modification ne sera possible passé cette date, **seules des demandes exceptionnelles (exemple : blessures) pourront être étudiées par la CNCHS et la DTN**.

Demande de Qualification Exceptionnelle :

Toute demande devra être faite sur le formulaire prévu à cet effet et réceptionnée au plus tard le **jeudi 1 mars 2018** accompagné d'un chèque de 90€. (**La demande refusée, ne donne pas lieu au remboursement**)

Attention : La non-participation d'un athlète engagé individuellement, entraîne **une pénalité de 150€**.

Sauf cas de force majeure (par exemple une blessure), le certificat médical qui justifie, la non-participation doit parvenir à la CNCHS, **au plus tard 8 jours après la date du Championnat. (Lundi 19 mars 23h59)**

Retrait des dossards :

Le responsable de club présentera la liste des athlètes et les feuilles récapitulatives par course de ses engagés que vous aurez pris soin d'imprimer sur le site FFA ([présentation obligatoire des licences + pièce d'identité, au moment du retrait des dossards \(individuels et par Equipe\)](#))

Le samedi 10 mars 2018 de 8h00 à 19h00 dans la structure prévue à cet effet (Gymnase du complexe Sportif, rue du Manehouarne)

L'accès au parcours est payant le dimanche, le retrait des dossards du **dimanche 11 Mars** s'effectuera également sur le même site, **de 7h30 à 14h30**. **Les athlètes pourront pénétrer sur le site de la compétition uniquement avec un bracelet qui leur sera attribué lors du retrait du dossard.**

Bracelet accompagnateur :

Lors du retrait des dossards il sera attribué :

- 1 **bracelet** par équipe qualifiée
- 1 **bracelet** pour 1 à 5 individuels
- 2 **bracelets** pour 6 à 11 individuels
- 3 **bracelets** à partir de 12 individuels

Les entraîneurs et accompagnateurs possesseurs d'une carte Nationale (DEO), pourront bénéficier d'une entrée gratuite, dans la limite des places disponibles.

Port du dossard

Le dossard devra être porté **non plié** sur la poitrine et le dossard '**catégorie**', (master et espoir, étranger) sera placé obligatoirement dans le dos (sous peine de non classement).

Chaque dossard devra être tenu par 4 épingles. L'organisation ne fournira pas les épingles. La gestion de l'arrivée se fait avec une puce électronique sur le dossard.

Pour chacune des courses, les dossards portent en bas à gauche le numéro de la course (1 à 11), voir horaires. Veiller à ce que le dossard du concurrent corresponde au n° de la course dont il prend le départ.

Les arrivées :

L'athlète a toute la largeur de la ligne d'arrivée pour se classer. **Le pointage se fera à l'aide de la puce, tout concurrent franchissant la ligne d'arrivée sans cette puce, ne sera pas classé.**

Entrée

L'accès sur le lieu de compétition est payant le dimanche. Les athlètes et accompagnateurs munis **d'un Bracelet** et les titulaires de la Carte Nationale + la licence de l'année en cours (entraîneurs, officiels et dirigeants), pourront entrer gratuitement sur le site de la compétition.

Vestiaires

Des commodités sont à disposition des concurrents à proximité du site de la compétition.

Tenue

Le port du maillot, aux couleurs du club est obligatoire. La tenue de l'équipe de France est interdite.

Résultats

Les résultats pourront être consultés sur le site internet de la FFA www.athle.fr, 60 minutes après les épreuves. Ils seront également affichés sur des panneaux à proximité du village des partenaires.

Réclamations

Elles sont reçues dans un délai maximum de 30 minutes après affichage des résultats de l'épreuve validés par le juge arbitre général. Si la décision du juge arbitre n'est pas acceptée, elle peut faire l'objet d'un appel qui sera examiné par la commission concernée (CNAM, CNSE, CNCHS). Elle doit être accompagnée d'un droit d'appel fixé à **100 euros**.

Divers

La présence sur le parcours sera interdite

Le samedi lors des épreuves se déroulant de 12h à 16h30, et le dimanche dès 8h00, sauf pour les officiels (jury, service d'ordre, service médical).

Le Dimanche à partir de 8h00, seuls les concurrents disputant l'épreuve en cours auront accès au parcours. Tout autre athlète présent sur le circuit pourra se voir retirer son dossard par un officiel, ce qui l'empêchera de participer à son épreuve.

Nous comptons sur la diligence des athlètes et de leurs responsables de clubs pour observer les recommandations ci-dessus qui sont édictées dans l'intérêt général et pour le bon déroulement des épreuves.

Les podiums attribués en 2018

⇒	Cadets :	individuels et par équipes, H et F
⇒	Juniors :	individuels et par équipes, H et F
⇒	Espoirs :	individuels, H et F
⇒	Élite	individuels et par équipes, H et F
⇒	Masters H	individuels et par équipes
⇒	Masters F	individuels
⇒	Cross court	individuels et par équipes, H et F
	+ individuels Espoirs, H et F	

Avec nos vœux de bonne réussite, nous vous adressons nos meilleurs sentiments.

Michel Huertas
Président de la CNCHS

L'accès à la ligne de départ et aux boxes, attribués aux équipes et aux individuel(le)s, ne sera autorisé aux athlètes, que 10 minutes avant le départ de l'épreuve correspondante.